Département de l'Allier



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents:

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Nadine DEMAY, Jacky PARENTON, Marc GENESTE, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Isabelle PRIEUR, Jean-François DELMAS, Annie PERARD, Thierry PRIEUR, Bernard FRELASTRE, Marc VOITELLIER.

Absents représentés :

- Alexis COUTIER (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Carole PEZRON (pouvoir à Nadine DEMAY),
- Nadine LLOPIS (pouvoir à Jacqueline BAPTISTE),

Absents excusés:

- Marie-Hélène CHANAL
- •
- •

Membres en exercice: 19 Membres

Présents: 15

Absents représentés: 3

Votants: 18

Secrétaires: Mme BARD et Mme DEMAY sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

L'ordre du jour comprendra :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2018,

- 1. Délibération : Inscription de chemins au PDIPR,
- 2. Délibération : Approbation des statuts Agence Technique Départementale de l'Allier au 12/07/2018,
- 3. Délibération : Adhésion au service DPO de l'ATDA,
- 4. <u>Délibération</u>: Convention de mise à disposition d'un terrain communal aux écuries de Verduizant,
- 5. <u>Délibération</u>: Délimitation de la centralité pour les aides aux commerces de Vichy Communauté,
- 6. <u>Délibération</u>: Décision modificative n°2 « Budget principal »,
- 7. <u>Délibération</u>: Décision modificative n°1- « Locaux Commerciaux »,
- 8. <u>Délibération</u>: Garantie d'emprunt Dom'Aulim- réaménagement de prêts CDC,
- 9. <u>Délibération</u>: Avis relatif au transfert de patrimoine entre Dom'Aulim et Auvergne Habitat,
- 10. <u>Délibération</u>: Extensions du réseau électrique.

Questions diverses

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2018.

1. Délibération: Délibération: Inscription de chemins au PDIPR,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

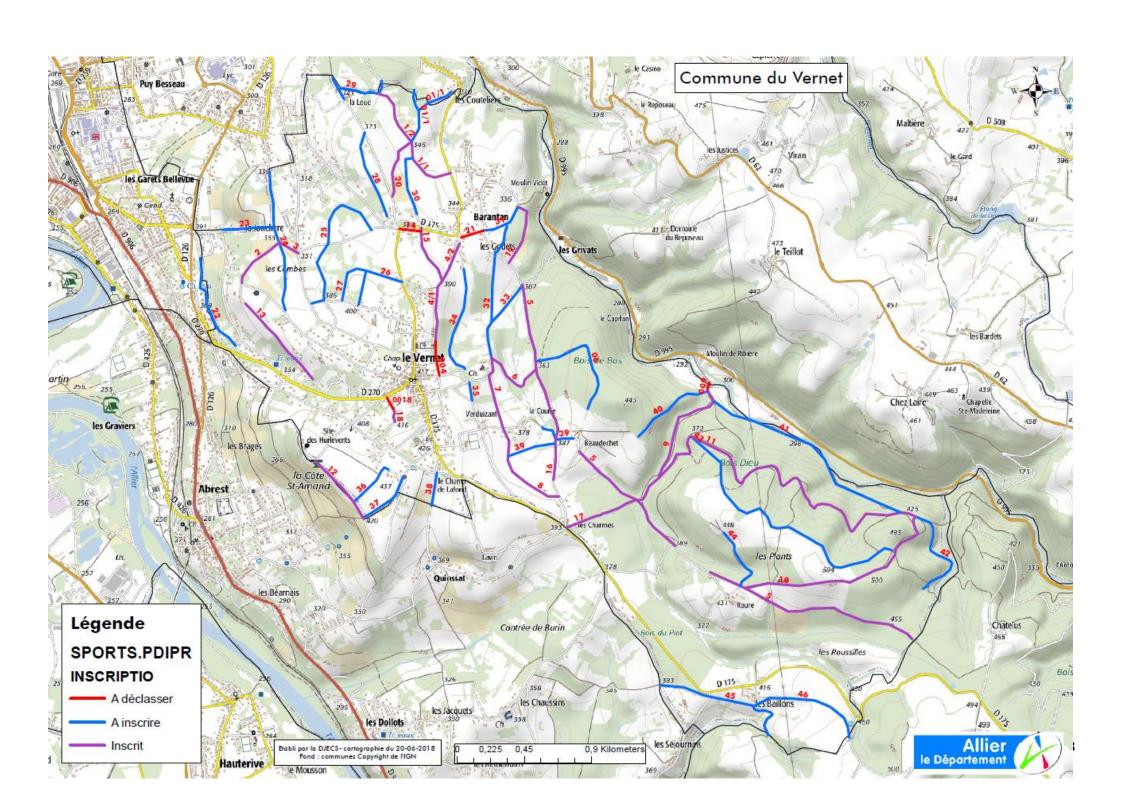
Vu les délibérations du conseil municipal des 27 septembre 1984 et 26 février 2004 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent,
- au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :
- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
 - 1- chemin du Paradis divisé en deux chemins 1/1- chemin du Paradis qui reste nommé chemin du Paradis et 1/2chemin du Paradis renommé chemin de la Contrée de la Loue
 - 2- chemin des Combes et 3- chemin des Combes à Barantan regroupés en un même chemin nommé chemin des Combes à la Jonchère
 - 4- chemin du Viou de l'Âne divisé en 4/1- chemin du Viou de l'Âne renommé chemin du Plan de Domère et 4/2 chemin du Viou de l'Âne reste nommé chemin du Viou de l'Âne
 - 5- ancien chemin de Cusset à Busset et 16- chemin des Grivats regroupés en un même chemin nommé ancien chemin de Cusset à Busset

- 6- chemin du Château au Bois de Bas
- 7- chemin du Château à la Courie
- 8- chemin des Baillons à la Courie
- 9- chemin de la Pelotte du Lavin au Moulin Ribier
- 10- chemin du Domaine de Roure au Bois Dieu
- 11- chemin du Bois Dieu
- 12- chemin de Saint Amand dit des Hurlevents
- 13- chemin des Passiaux
- 15- chemin de Courée
- 16- chemin des Grivats
- 17- chemin du Vernet au Bois Dieu
- 18- chemin dit impasse de Saint Amand
- 19- chemin de Trop Vendu
- 20- chemin des Fonds Vilhains
- demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
 - 01/1- prolongements du chemin du Paradis déjà inscrit
 - 06- prolongement du chemin du château au Bois de Bas déjà inscrit
 - 22- rue du Bas de Dursat
 - 23- chemin des Combes du Vernet
 - 24- chemin des Champs des Jonchères
 - 25- chemin des Nougères au Clos de Mercurol
 - 26- chemin de Champ Pourri
 - 27- chemin du Clos de Belgot
 - 28- rue de La Carie
 - 29- chemin de la Loue
 - 30- chemin des Fonds Vilains Baratan
 - 31- rue de Chez Jacques
 - 32- chemin des Godets

- 33- chemin du château aux Grivats
- 34- rue de la Contrée de Domère
- 35- chemin de Verduizant
- 36- chemin de Flippones
- 37- chemin du Treuil
- 38- chemin de Quinsat
- 39- chemin de la Courie à Beaudechet
- 40- chemin du Bois de Beaudechet
- 41- chemin des berges du Sichon
- 42- chemin de Chatelus au Bois Dieu
- 43- chemin de la vache morte
- 44- chemin des Plants
- 45- chemin du Vernet aux Baillons
- 46- chemin des Dames.
- demande le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée:
 - 004- partie goudronnée du chemin du Viou de l'Âne
 - 009- une partie du chemin de la Pelotte du Lavin au Moulin Ribier
 - 14- chemin dit Rue du Four à Chaux
 - 0018- partie goudronnée du chemin dit impasse de Saint Amand
 - 21- chemin du Chez Moulin

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.



2. Approbation des statuts Agence Technique Départementale de l'Allier au 12/07/2018

Lors de sa réunion du 12 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service protection des données à caractère personnel :

- Information et conseil aux élus et aux agents des communes,
- Contrôle du respect du RGPD,
- Assistance pour la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD),
- Coopération et point de contact avec l'autorité de contrôle.

Outre ces missions obligatoires définies par le RGPD, les prestations suivantes sont également proposées :

- Assistance à la cartographie des traitements des données personnelles,
- Réalisation d'un audit de conformité des traitements,
- Aide à l'élaboration d'un plan d'actions de mise en conformité avec la réglementation,
- Assistance en cas de violations des données personnelles,
- Animation du réseau des délégués à la protection des données.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018.

3. Adhésion au service DPO de l'ATDA

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à une voix contre et 17 pour, décide d'adhérer au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'ATDA et désigne l'Agence Technique Départementale de l'Allier en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2019.

4. Convention de mise à disposition d'un terrain communal aux écuries de Verduizant

Monsieur le Maire propose que les conditions de mise à disposition d'un terrain de 3336 m², située en dessous du stade, afin d'aménager un espace pour faire pâturer des chevaux soit défini avec la société ECURIE DE VERDUIZANT par convention sous le régime des occupations temporaires du domaine privé.

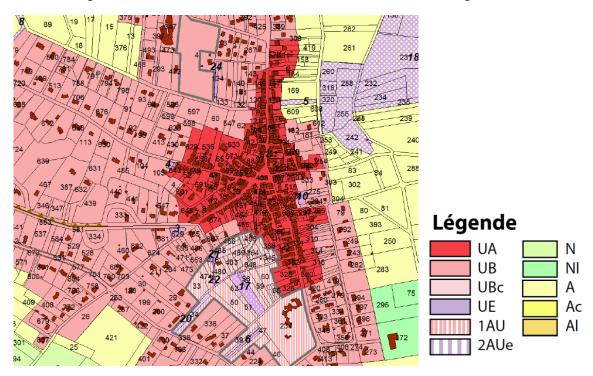
La société ECURIE DE VERDUIZANT sera autorisée à occuper à titre gratuit, précaire et révocable une emprise de terrain d'une superficie de 3336 m² située sur les parcelles cadastrée ZE 272 et ZE 295 sis 23 rue des Grands Champs (plan annexé à la délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la mise à disposition de ladite emprise de terrain afin d'aménager un espace pour faire pâturer des chevaux,



5. Délimitation de la centralité pour les aides aux commerces de Vichy Communauté

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide que la zone UA du PLU délimite le périmètre du centre-bourg de Le Vernet à l'intérieur duquel les petites entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité pourront bénéficier du dispositif d'aide communautaire concourant à la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs. Cette aide aux travaux est cumulable avec celle du conseil régionnal.



6. Décision modificative $n^{\circ}2$ – « Budget principal »,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget « principal » en date du 5 avril 2018, des modifications s'imposent en section de fonctionnement depuis la notification du FPIC 2018 et en section d'investissement suite à des travaux de voirie et de rénovation du monument aux morts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et une abstention autorise le maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessous exposées :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 218 : Installation, matériel et outillage techniques	13 773,88	1321 (13) - 263 : Etats et établissements nationaux	-47 440,00
2315 (23) - 227 : Installation, matériel et outillage techniques	3 838,12	1322 (13) - 263 : Régions	-12 000,00
2315 (23) - 228 : Installation, matériel et outillage techniques	19 688,00	1323 (13) - 263 : Départements	-35 580,00
2315 (23) - 263 : Installation, matériel et outillage techniques	-132 320,00		
	-95 020,00		-95 020,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	
615228 (011) : Autres bâtiments	606,00	73223 (73) : Fds de péréquation des ress com et	-246,00	
		intercom		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et	209.00	7488 (74) : Autres attributions et participations	1 250.00	
intercomm	398,00	7466 (74). Addres attributions et participations	1 230,00	
	1004,00		1004,00	

Total Dépenses -94 016,00 Total Recettes -94 016,00

7. Délibération : Décision modificative n°1- « Locaux Commerciaux »,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget « locaux commerciaux » en date du 5 avril 2018, des modifications s'imposent suite au transfert de l'opération maison de services du budget principal vers le budget annexe « Locaux commerciaux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessous exposées :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques	110 082,27	021 (021): Virement de la section de fonctionnement	15 062,27	
		1321 (13): Etats et établissements nationaux	47 440,00	
		1322 (13) : Régions	12 000,00	
		1323 (13) : Départements	35 580,00	
	110 082,27		110 082,27	

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023): Virement à la section d'investissement	15 062,27		
615228 (011) : Autres bâtiments	-15 062,27		
	0,00		

Total Dépenses 110 082,27 Total Recettes 110 082,27

8. Garantie d'emprunt Dom'Aulim-réaménagement de prêts CDC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, réitère sa garantie pour les emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations par Dom'Aulim pour la construction des logements situés Clos de Belgot et impasse du moulin Ribier.

9. Avis relatif au transfert de patrimoine entre Dom'Aulim et Auvergne Habitat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de transfert de patrimoine (23 logements sociaux) à la société Auvergne Habitat et autorise le maintien de la garantie accordée par la commune de Le Vernet lors du transfert d'emprunts.

Ville	CP	Rue	cplt adresse	année MES	numéro convention	RPLS
LE VERNET	3200	1 IMPASSE DU MOULIN RIBIER		1992	03.1991.03.79.444.2.063.010.006	36477281
LE VERNET	3200	3 IMPASSE DU MOULIN RIBIER		1992	03.1991.03.79.444.2.063.010.006	36477299
LE VERNET	3200	2 IMPASSE DU MOULIN RIBIER		1992	03.1991.03.79.444.2.063.010.006	36477306
LE VERNET	3200	4 IMPASSE DU MOULIN RIBIER		1992	03.1991.03.79.444.2.063.010.006	36477314
LE VERNET	3200	5 IMPASSE DU MOULIN RIBIER		1993	03.1992.09.79.444.2.063.010.041	36477322
LE VERNET	3200	7 IMPASSE DU MOULIN RIBIER		1993	03.1992.09.79.444.2.063.010.041	36477330
LE VERNET	3200	6 IMPASSE DU MOULIN RIBIER		1993	03.1992.09.79.444.2.063.010.041	36477348
LE VERNET	3200	8 IMPASSE DU MOULIN RIBIER		1993	03.1992.09.79.444.2.063.010.041	36477356
LE VERNET	3200	1 RUE HELENE ET JACQUES GAULME	CLOS DE BELGOT	1999	03-1997-12-79-444-2-063-010-090	36478437
LE VERNET	3200	2 RUE HELENE ET JACQUES GAULME	CLOS DE BELGOT	1999	03-1997-12-79-444-2-063-010-090	36478445
LE VERNET	3200	3 RUE HELENE ET JACQUES GAULME	CLOS DE BELGOT	1999	03-1997-12-79-444-2-063-010-090	36478453
LE VERNET	3200	4 RUE HELENE ET JACQUES GAULME	CLOS DE BELGOT	1999	03-1997-12-79-444-2-063-010-090	36478461
LE VERNET	3200	5 RUE HELENE ET JACQUES GAULME	CLOS DE BELGOT	1999	03-1997-12-79-444-2-063-010-090	36478479
LE VERNET	3200	7 RUE HELENE ET JACQUES GAULME	CLOS DE BELGOT	1999	03-1997-12-79-444-2-063-010-090	36478487
LE VERNET	3200	8 RUE HELENE ET JACQUES GAULME	CLOS DE BELGOT	1999	03-1997-12-79-444-2-063-010-090	36478495
LE VERNET	3200	6 RUE HELENE ET JACQUES GAULME	CLOS DE BELGOT	1999	03-1997-12-79-444-2-063-010-090	36478502
LE VERNET	3200	4 RUE DU FOURNIL		2002	03-2002-06-99-864-2-063-010-019	36478867
LE VERNET	3200	2 RUE DU FOURNIL		2002	03-2002-06-99-864-2-063-010-019	36478825
LE VERNET	3200	4 RUE DU FOURNIL		2002	03-2002-06-99-864-2-063-010-019	36478859
LE VERNET	3200	2 RUE DU FOURNIL		2002	03-2002-06-99-864-2-063-010-019	36478833
LE VERNET	3200	2 RUE DU FOURNIL		2002	03-2002-06-99-864-2-063-010-019	36478875
LE VERNET	3200	4 RUE DU FOURNIL		2002	03-2002-06-99-864-2-063-010-019	36478841
LE VERNET	3200	16 RUE DES PETITS PRES	1	2009	03-2009-04-97-535-01-063-010-014	36478685

10. Extensions du réseau électrique

Un projet de construction de maison individuelle a été déposé suite à une division foncière et bien qu'étant en zone U il n'est pas desservi en électricité. ENEDIS et le Syndicat Départemental d'Electricité 03 ont précisé dans leur avis qu'une extension du réseau était nécessaire pour desservir ces terrains.

De plus, des parcelles situées en bordure de la rue du terrain sont aussi situées en zone U et ne sont pas desservis en électricité. Certaines parcelles concernées pourraient prochainement faire l'objet de projet de construction (demande de CU en cours).

Compte tenu que ces terrains sont situés en zone urbaine et que la commune percevra la taxe d'aménagement pour les constructions à venir, monsieur le maire propose que la commune prenne en charge cette dépense.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de financer les travaux d'extension du réseau électrique situé rue de la croix de pierre, à titre exceptionnel,
- **DÉCIDE** de financer les travaux d'extension du réseau électrique situé rue du terrain, à titre exceptionnel,
- **INDIQUE** que les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 03.

Question diverses:

Déploiement des compteurs Linky :

Jacques PACAUD, délégué collectivités territoriales a présenté, au conseil municipal, les modalités du déploiement des compteurs Linky sur la Commune. Le déploiement débutera en décembre 2018 et concernera 940 compteurs au Vernet. Les installateurs seront équipés d'une carte professionnelle. En moyenne, la pose dure 30 minutes.



Information sur l'exposition « Hommage aux Combattants du Vernet » :

Dans le cadre du centenaire de l'armistice, l'association AVEC organise du 8 au 13 novembre prochain à la salle Robert Devaux, une exposition intitulée « Hommage aux Combattants du Vernet ». Cette exposition a reçu le label « mission du centenaire » qui distingue les projets les plus innovants et les plus structurants pour les territoires. Les projets retenus figurent sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire.

Des panneaux présenteront le parcours des 29 soldats vernétois morts durant la guerre (nés ou mobilisés au Vernet) et de nombreuses données seront aussi disponibles sur les 154 autres soldats vernétois. De nombreux objets, vidéos et autres documents d'archives seront présentés au public. Un poste informatique permettra aux visiteurs d'effectuer en ligne des recherches généalogique en lien avec la grande guerre. De plus, une partie de l'exposition sera consacrée à l'évolution de la vie au Vernet à cette époque.

Enfin, une conférence se tiendra le 12 novembre mettant en avant le rôle des femmes durant la grande guerre et la place des animaux.

Plan mercredi:

La commune de Le Vernet a initié une démarche de labellisation « plan mercredi ». La collectivité souhaite ainsi enrichir son offre d'animation les mercredis après-midi. Il s'agit de proposer des activités riches et variées en garantissant la complémentarité éducative des différents temps de l'enfant.

Les associations et le patrimoine naturel local seront des supports privilégiés aux activités du mercredi après-midi et permettront, dès que cela sera en adéquation avec les parcours pédagogiques, de proposer des visites. Il s'agit notamment de s'appuyer sur le site remarquable des Hurlevents, l'Espace Naturel sensible de la côte St Amand, le verger conservatoire du Vernet, les jardins de Cocagne ou encore la forêt communale.

Réunions de quartier

Les élus iront à la rencontre des Vernétois et Vernétoises aux dates suivantes et pour les zones prédéfinies :

- La Jonchère / Mercurol : Devant PRO-VERT le 06 octobre à 10h00,
- Barantan : Devant CHAUD-FROID le 13 octobre à 10h00,
- La Courie / Beaudechet : Complexe G. Peronnet le 20 octobre à 10h00,
- Les Combes / route de Vichy : Devant le Garage MORENO le 27 octobre à 10h00,
- Les Séjournins / Les Baillons/Roure : Les Baillons le 3 novembre à 10h00,
- Centre-bourg (coté Cusset) : Salle Devaux le 24 novembre à 10h00,
- Centre-bourg (coté Busset) : Salle Devaux le 1er décembre à 10h00.

La séance est levée à 00h15